



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 13 AVRIL 2026

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 34

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le sept avril deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

OBJET :

**Convention de mandat
de maîtrise d'ouvrage
entre les villes de
Yerres et de Brunoy
pour les travaux
portant sur la
rue Monsieur
entre le rond-point
rue des Glaises et la
place Gambetta**

Etaient présents :

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Olivier CLODONG (quitte la séance pour le point n° 4 relatif au CFU 2025), Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Carole PELLISSON, M. Denis ADAM, Mme Vannina ETTORI, M. Jean Paul REGEASSE, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoint au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAZOULS, Mme Huijuan LI, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, Mme Gwendoline LE BOUIL, Conseillers municipaux.

Absent excusé et représenté :

M. Maxence MAHEN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG

Secrétaire de séance : M. Jérémie LETORT

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/04/065

OBJET : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre les villes de Yerres et de Brunoy pour les travaux portant sur la rue Monsieur entre le rond-point rue des Glaises et la place Gambetta

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la Ville de Brunoy va engager des travaux de réfection de voirie rue Monsieur, entre le rond-point rue des Glaises et la place Gambetta,

CONSIDERANT que compte tenu de l'implantation de cette voie pour moitié sur la Ville de Yerres, et pour question de cohérence et de bonne exécution des travaux, il a été proposé à la Ville de Yerres une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique de la Ville de Brunoy,

CONSIDERANT que pour ce faire, une convention de mandat entre les deux Communes a pour objet de confier à la Ville de Brunoy le soin de réaliser, au nom et pour le compte de la Ville de Yerres, la partie de l'opération sur Yerres,

CONSIDERANT que la présente convention a pour objet de confier au mandataire, qui l'accepte, le soin de réaliser au nom et pour le compte de la Ville de Yerres, la réalisation des prestations liées aux travaux de réfection de voirie rue Monsieur entre le rond-point rue des Glaises et la Place Gambetta,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Travaux, Urbanisme, Environnement, Développement durable et Développement économique, ainsi que Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre les Villes de Yerres et de Brunoy relative aux travaux portant sur la rue Monsieur, entre le rond-point rue des Glaises et la place Gambetta,

DIT que le montant pour les travaux de réfection de chaussée, s'élève à 183 821,50 € HT,

- part de la Commune de Yerres s'élève à 91 910,75 € HT,
- part de la Commune de Brunoy s'élève à 91 910,75 € HT,

DIT que le montant pour les travaux de réfection de trottoirs est estimé à 49 844,78 € HT pour la Commune de Yerres,

DIT que le montant pour les travaux de réfection de trottoirs est estimé à 45 846,93 € HT pour la Commune de Brunoy,

FIXE la participation financière à ces travaux incombant à la Ville de Yerres à 141 755,53 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN



Le 15 avril 2026

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Publication: 14 AVR. 2026

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20260413-2026-04-065-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
ENTRE LES VILLES DE YERRES ET DE BRUNOY
POUR LES TRAVAUX PORTANT SUR LA RUE MONSIEUR
ENTRE LE ROND-POINT RUE DES GLAISES ET LA PLACE GAMBETTA

ENTRE

Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire de la Ville de Yerres, autorisé à signer la présente en vertu d'une délibération du Conseil municipal n° 2026/04/065 en date du 13/04/2026,

Désigné ci-après « la Ville de Yerres » ou « **le Mandant** »,

ET

Monsieur _____, Maire de la Ville de Brunoy, autorisé à signer la présente en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° _____ en date du 28/04/2026,

Désigné ci-après « la Ville de Brunoy » ou « **le Mandataire** »,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La Ville de Brunoy va engager des travaux de réfection de voirie rue Monsieur entre le rond-point rue des Glaises et la place Gambetta.

Compte tenu de l'implantation de cette voie pour moitié sur la Ville de Yerres, et pour une question de cohérence et de bonne exécution des travaux, il a été proposé à la Ville de Yerres une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique de la Ville de Brunoy.

Pour ce faire, une convention de mandat entre les deux Communes a pour objet de confier à la Ville de Brunoy le soin de réaliser, au nom et pour le compte de la Ville de Yerres, la partie de l'opération sur Yerres.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de confier au mandataire, qui l'accepte, le soin de réaliser, au nom et pour le compte de la Ville de Yerres, la réalisation des prestations liées aux travaux de réfection de voirie rue Monsieur entre le rond-point rue des Glaises et la place Gambetta relevant de son emprise.

ARTICLE 2– PROGRAMME – ENVELOPPE DES TRAVAUX

Le Mandataire veillera au respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux.

2.1. Programme

L'entreprise titulaire de la ville de Brunoy pour le bail voirie, la société DUBRAC TP, réalisera les travaux.

Le programme comprend la conception et la réalisation des ouvrages et travaux suivants :

- Installation de chantier, dépose de bordures et caniveaux existants et remplacement par des bordures type T2, classe A ;
- Décapage des trottoirs, reprofilage, mise à la côte des ouvrages, remplacement des gargouilles endommagées, enrobés 0/6 noirs sur 5 cm d'épaisseur côté pair (Ville de Brunoy) ;
- Décapage des trottoirs, reprofilage, mise à la côte des ouvrages, remplacement des gargouilles endommagées, enrobés 0/6 rouge et béton balayé sur 5 cm d'épaisseur côté impair (Ville de Yerres) ;
- Rabotage de voirie sur 33 cm, mise à la côte des ouvrages et mise en œuvre de grave bitume 0/20 sur 25 cm d'épaisseur ;
- Mise en œuvre d'un tapis d'enrobé de couleur noire BBSG 0/10 classe 2 sur 8 cm ;
- Réfection des îlots délimitant le stationnement conformément à l'existant.

Les caniveaux seront supprimés de manière définitive compte-tenu de la topographie du site.

Le dimensionnement de la structure de voirie sera ajusté en phase chantier et justifié par l'entreprise exécutante.

Les travaux débiteront à compter de la date de fin de chantier des concessionnaires intervenant avant les travaux de voirie (SAUR et SyAGE), et s'effectueront sur une durée estimée à 8 semaines.

Chaque ville aura à charge de prendre les arrêtés de voirie nécessaires au bon déroulement du chantier.

Après achèvement des travaux, en présence des Parties, il sera procédé à la réception des ouvrages contradictoirement avec l'entreprise DUBRAC TP

2.2. Enveloppe financière prévisionnelle

Pour les travaux de réfection de chaussée, l'enveloppe financière prévisionnelle en dépenses est estimée à 183 821,50 € HT (Devis n°20260042 d'un montant de 71 566,87€ HT du 9/01/2026 et n°20260418 d'un montant de 112 254,63€ HT du 11/02/2026) :

- part de la commune de Yerres : 91 910,75 € HT,

- part de la commune de Brunoy : 91 910,75 € HT.

Pour les travaux de réfection de trottoirs, l'enveloppe financière prévisionnelle en dépenses est estimée à 49 844,78 € HT (Devis n°20260577) pour la commune de Yerres.

Pour les travaux de réfection de trottoirs, l'enveloppe financière prévisionnelle en dépenses est estimée à 45 846,93 € HT (Devis n°20260578) pour la commune de Brunoy.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DES PARTIES

3.1. Obligations du Mandataire

Le Mandataire représentera le Mandant pour s'assurer du respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

A cette fin :

- Il préparera les dossiers de demandes d'autorisations administratives nécessaires et en assurera le suivi.

- Il représentera le Mandant dans les relations avec les sociétés concessionnaires afin de prévoir, en temps opportun, leurs éventuelles interventions.

Il se devra d'alerter le Mandant au cours de l'opération sur la nécessité de modifier le programme et/ou l'enveloppe financière prévisionnelle.

Le Mandataire doit informer le Mandant de toute conséquence financière, même en cas de modification mineure, et de tout éventuel dépassement de délai.

Toute modification fera l'objet d'un avenant

Au cas où des réserves auraient été faites à la réception ou des désordres dénoncés pendant la période de parfait achèvement, il appartient au Mandataire de suivre la levée de ces réserves ou la réparation des désordres jusqu'à l'expiration de la période initiale de parfait achèvement.

Le Mandataire s'engage par ailleurs à informer de manière complète et totale le Mandant sur le déroulement des éléments de mission.

En matière de communication, les panneaux d'information placés sur le chantier devront comporter les logos et les noms de l'ensemble des Parties.

Après achèvement des travaux, il sera proposé par le mandataire une date de réception de l'opération, qui se déroulera en présence des représentants du mandant, contradictoirement avec l'entreprise.

3.2. Obligations du Mandant

Le Mandant s'engage à fournir au Mandataire, dès la notification du mandat, toutes les études en sa possession qui pourraient lui être nécessaires pour l'exécution de sa mission.

Il s'engage à intervenir, le cas échéant, auprès des concessionnaires des services publics, des administrations et des particuliers afin de faciliter au Mandataire l'accomplissement de sa mission.

ARTICLE 4 – REMUNERATION DU MANDATAIRE

Elle est consentie à titre gratuit par la Ville de Brunoy.

ARTICLE 5 – FINANCEMENT

Le règlement des dépenses de l'opération sera effectué par la Ville de Brunoy.

La Ville de Yerres s'engage à rembourser la part à sa charge, qui sera rendue définitive après la réception des ouvrages.

La Ville de Brunoy émettra un avis des sommes à payer de la participation, d'un montant correspondant à la répartition définie à l'article 2.

La Ville de Yerres procédera à un paiement unique de la somme due et recevra un récépissé de règlement pour quitus.

ARTICLE 6 – ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RÉALISATION DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa date de signature par les Parties, signature préalablement autorisée par délibérations, rendues exécutoires, de leurs assemblées délibérantes respectives.

La présente convention prendra fin à l'expiration de la mission du Mandataire, telle que définie à l'article 2, à savoir à l'issue de l'année de parfait achèvement des travaux, ou par la résiliation

ARTICLE 7 – MISE A DISPOSITION DE L'OUVRAGE

La partie de l'ouvrage relevant de la Ville de Yerres lui sera remise après réception des travaux notifiée à l'entreprise et à condition que le mandataire ait assuré toutes les obligations qui lui incombent pour permettre une mise en service immédiate de l'ouvrage.

Entrent dans la mission du mandataire, la levée des réserves de réception et la mise en jeu éventuelle des garanties légales.

ARTICLE 8 – ACHÈVEMENT DE LA MISSION DU MANDATAIRE ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention de mandat prend fin par la délivrance du quitus au mandataire.

ARTICLE 9 – LITIGES

Le mandataire pourra agir en justice pour le compte du mandant jusqu'à la délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur.

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Versailles.

Toutefois, toute action en matière de garantie décennale et de garantie de bon fonctionnement n'est pas du ressort du mandataire.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux

Fait à Brunoy, le ___/___/_____

Fait à Yerres, le ___/___/_____

Le Maire de la Ville de Brunoy,

Le Maire de la Ville de Yerres

M. _____

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN





DUBRAC TP

- Agence Grand Paris Sud
- ▶ 3, boulevard Arago
- 91320 WISSOUS
- ▲ Tél. : 01 69 10 19 89
- Fax : 01 69 10 88 10

Ville de Brunoy
Place de la Mairie
91800 BRUNOY

WISSOUS le 09/01/2026

Chantier N° S23701
Client N° : CS1841
Conducteur : HANA BENMAA

DEVIS N°20260042

(Selon détail ci-joint)

Travaux de réfection de chaussée-Rue de Monsieur- entre Rue des Glaises et Rue Germaine

TOTAL BORDEREAU HT	71 566,87 €
TOTAL HORS BORDEREAU HT	0,00 €
TOTAL HT	71 566,87 €
T.V.A. 20,00 %	14 313,37 €
TOTAL TTC	85 880,24 €

**Cette offre est valable 30
jours**

Travaux de réfection de chaussée-Rue de Monsieur- entre Rue des Glaises et Rue Germaine

Code	Désignation	Unité	Qté	P.U.	Total
	Travaux préparatoires				
1.1.1	Réalisation de levé topographique: rattaché au système Lambert 1 et NGF. Réalisation plan format DWG, vectorisation des fonds de plans cadastraux Fourniture d'un fichier informatique au format DWG	ML	300,000	4,90 €	1 470,00
1.1.2	Réalisation de plans d'exécution à partir d'un levé topo existant sur lequel apparaissent les principes d'aménagements, les côtes altimétriques du projet e au format DWG	F	1,000	650,00 €	650,00
1,1,6	Géolocalisation de réseaux enterrés : le traçage et le repérage des réseaux enterrés par procédé sans fouille quel que soit la technique et permettant d'atteindre une précision en x,y,z de classe A.	M2	855,000	4,50 €	3 847,50
2.1	Installation de chantier & repliement de chantier_Sécurité & hygiène, mise en place & repliement, délimitat°, remise en état des accès au chantier.	F	30,000	45,00 €	1 350,00
2.2	Installation de panneau d'informations de chantier_La fourniture et la mise en place d'un panneau de chantier précisant la nature des travaux, la liste des différents intervenants et comprenant :	F	1,000	950,00 €	950,00
2.3.B	Mise en place de signalisation pour fermeture de chantier & balisage nécessaires à la fermeture d'une rue avec déviation_signalisat° à l'égard de la circulat° publique,& repliement en fin de travaux.	F	30,000	35,00 €	1 050,00
2.5.C	Clôture de chantier_C- Mise en place d'un balisage léger	MLJ	4500,000	1,05 €	4 725,00
1.1.3.C	Réalisation de constat d'huissiers_C - une longueur de voie supérieure ou égale à 300m & inférieure à 600 m_avt démarrage des trvx_constat avec photos fourni en 2ex. au MOE-papier & informatique.	U	1,000	660,00 €	660,00
1.2.5	Réalisation de recherche amiante avant les travaux_L'amenée & repliement du matériel de carottage L'analyse en laboratoire certifié pour recherche amiante & HAP& transmission PV format papier au MOE	U	10,000	95,00 €	950,00
	Travaux de Terrassement et de Revêtement				
3.2	Démolition de trottoirs ou chaussée_Exécution mécanique des déblais prof 0,15 m: enlèvement d'enrobés, chargement, transport et déchargement, droit de décharge éventuel	M2	590,000	7,50 €	4 425,00
3.14.B	Réglage et compactage du fond de forme_B - Compactage exécuté manuellement	M2	590,000	1,10 €	649,00
3.4	Démolition d'ouvrage en béton : le chargement sur camion, le transport et le déchargement en décharge, droit de décharge éventuel, toutes fournitures et main d'oeuvre.	M3	50,000	68,00 €	3 400,00
3.12	Déblais > 150 m3 exécutés mécaniquement & évacués aux décharges en terrain, pour un volume supérieur à 150 m3, le chargement& transport & le déchargement, toutes fournitures &	T	342,000	17,50 €	5 985,00

Travaux de réfection de chaussée-Rue de Monsieur- entre Rue des Glaises et Rue Germaine

Code	Désignation	Unité	Qté	P.U.	Total
	main d'œuvre.				
4.2	Grave-silico calcaire 0/20_ La fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de granulats silico-calcaire 0/20, le réglage, le compactage méthodique, toutes fournitures et main-d'œuvre.	T	280,000	41,50 €	11 620,00
5.19	Remise à niveau de tampons sur trottoirs < 60*60_ Dépose tampon de regard de visite de sect° = ou < à 60 cm * 60 cm, démolit° du revêtement, rehausses éventuelles, repose à la côte, calage,	U	10,000	75,00 €	750,00
4.40.B	B - Qté s supérieures à 50T & inférieures ou égales à 150T_ Fourniture & la mise en œuvre de BBSG 0/10 noir sur une épaisseur de 0.05 m après compactage, compris toutes fournitures & main d'œuvre.	T	146,000	127,85 €	18 665,37
4.49	Plus value aux prix N° 4.39 à 4.48 pour mise en œuvre manuelle d'enrobés	T	52,000	20,00 €	1 040,00
8.18	Mise à disposition d'une balayeuse aspiratrice d'une capacité 3500 L disposant d'une aspirat° centrale & latérale, entretien et carburant pour une durée de travail de 8 h effectif	J	2,000	850,00 €	1 700,00
7.2.C	C - Mise à disposition de 4 ouvriers qualifiés pour une journée de 8 h de travail les jours ouvrés.	J	6,000	1 280,00 €	7 680,00

Total H.T. Brut

71 566,87



DUBRAC TP

- Agence Grand Paris Sud
- ▶ 3, boulevard Arago
- 91320 WISSOUS
- ▲ Tél. : 01 69 10 19 89
- Fax : 01 69 10 88 10

Ville de Brunoy
Place de la Mairie
91800 BRUNOY

WISSOUS le 11/02/2026

Chantier N° S23701
Client N° : CS1841
Conducteur : HANA BENMAA

DEVIS N°20260418

(Selon détail ci-joint)

Travaux de réfection de chaussée-Rue de Monsieur- entre Rue Germaine et Gambetta

TOTAL BORDEREAU HT	112 254,63 €
TOTAL HORS BORDEREAU HT	0,00 €
TOTAL HT	112 254,63 €
T.V.A. 20,00 %	22 450,93 €
TOTAL TTC	134 705,56 €

**Cette offre est valable 30
jours**

Travaux de réfection de chaussée-Rue de Monsieur- entre Rue Germaine et Gambetta

Code	Désignation	Unité	Qté	P.U.	Total
	Travaux préparatoires				
1.1.1	Réalisation de levé topographique: rattaché au système Lambert 1 et NGF. Réalisation plan format DWG, vectorisation des fonds de plans cadastraux Fourniture d'un fichier informatique au format DWG	ML	600,000	4,90 €	2 940,00
1.1.2	Réalisation de plans d'exécution à partir d'un levé topo existant sur lequel apparaissent les principes d'aménagements, les côtes altimétriques du projet e au format DWG	F	2,000	650,00 €	1 300,00
1,1,6	Géolocalisation de réseaux enterrés : le traçage et le repérage des réseaux enterrés par procédé sans fouille quel que soit la technique et permettant d'atteindre une précision en x,y,z de classe A.	M2	1150,000	4,50 €	5 175,00
2.1	Installation de chantier & repliement de chantier_Sécurité & hygiène, mise en place & repliement, délimitat°, remise en état des accès au chantier.	F	45,000	45,00 €	2 025,00
2.2	Installation de panneau d'informations de chantier_La fourniture et la mise en place d'un panneau de chantier précisant la nature des travaux, la liste des différents intervenants et comprenant :	F	1,000	950,00 €	950,00
2.3.B	Mise en place de signalisation pour fermeture de chantier & balisage nécessaires à la fermeture d'une rue avec déviation_signalisat° à l'égard de la circulat° publique,& repliement en fin de travaux.	F	45,000	35,00 €	1 575,00
2.5.C	Clôture de chantier_C- Mise en place d'un balisage léger	MLJ	6900,000	1,05 €	7 245,00
1.1.3.C	Réalisation de constat d'huissiers_C - une longueur de voie supérieure ou égale à 300m & inférieure à 600 m_avt démarrage des trvx_constat avec photos fourni en 2ex. au MOE-papier & informatique.	U	1,000	660,00 €	660,00
1.2.5	Réalisation de recherche amiante avant les travaux_L'amenée & repliement du matériel de carottage L'analyse en laboratoire certifié pour recherche amiante & HAP& transmission PV format papier au MOE	U	15,000	95,00 €	1 425,00
	Travaux de Terrassement et de Revêtement				
3.2	Démolition de trottoirs ou chaussée_Exécution mécanique des déblais prof 0,15 m: enlèvement d'enrobés, chargement, transport et déchargement, droit de décharge éventuel	M2	1150,000	7,50 €	8 625,00
3.14.B	Réglage et compactage du fond de forme_B - Compactage exécuté manuellement	M2	1150,000	1,10 €	1 265,00
3.4	Démolition d'ouvrage en béton : le chargement sur camion, le transport et le déchargement en décharge, droit de décharge éventuel, toutes fournitures et main d'oeuvre.	M3	120,000	68,00 €	8 160,00
3.12	Déblais > 150 m3 exécutés mécaniquement & évacués aux décharges en terrain, pour un volume supérieur à 150 m3, le chargement& transport & le déchargement, toutes fournitures &	T	589,000	17,50 €	10 307,50

Travaux de réfection de chaussée-Rue de Monsieur- entre Rue Germaine et Gambetta

Code	Désignation	Unité	Qté	P.U.	Total
	main d'œuvre.				
4.2	Grave-silico calcaire 0/20_ La fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de granulats silico-calcaire 0/20, le réglage, le compactage méthodique, toutes fournitures et main-d'œuvre.	T	398,000	41,50 €	16 517,00
5.19	Remise à niveau de tampons sur trottoirs < 60*60_ Dépose tampon de regard de visite de sect° = ou < à 60 cm * 60 cm, démolit° du revêtement, rehausses éventuelles, repose à la côte, calage,	U	10,000	75,00 €	750,00
4.40.B	B - Qté s supérieures à 50T & inférieures ou égales à 150T_ Fourniture & la mise en œuvre de BBSG 0/10 noir sur une épaisseur de 0.05 m après compactage, compris toutes fournitures & main d'œuvre.	T	225,000	127,85 €	28 765,13
4.49	Plus value aux prix N° 4.39 à 4.48 pour mise en œuvre manuelle d'enrobés	T	89,000	20,00 €	1 780,00
8.18	Mise à disposition d'une balayeuse aspiratrice d'une capacité 3500 L disposant d'une aspirat° centrale & latérale, entretien et carburant pour une durée de travail de 8 h effectif	J	3,000	850,00 €	2 550,00
7.2.C	C - Mise à disposition de 4 ouvriers qualifiés pour une journée de 8 h de travail les jours ouvrés.	J	8,000	1 280,00 €	10 240,00

Total H.T. Brut**112 254,63**



DUBRAC TP

- Agence Grand Paris Sud
- ▶ 3, boulevard Arago
- 91320 WISSOUS
- ▲ Tél. : 01 69 10 19 89
- Fax : 01 69 10 88 10

Ville de Brunoy
Place de la Mairie
91800 BRUNOY

WISSOUS le 24/02/2026

Chantier N° S23701
Client N° : CS1841
Conducteur : HANA BENMAA

DEVIS N°20260577

(Selon détail ci-joint)

Travaux de réfection de trottoirs-Rue de Monsieur- entre Rue des Glaises et Gambetta-Côté PAIR

TOTAL BORDEREAU HT	49 844,78 €
TOTAL HORS BORDEREAU HT	0,00 €
TOTAL HT	49 844,78 €
T.V.A. 20,00 %	9 968,96 €
TOTAL TTC	59 813,74 €

**Cette offre est valable 30
jours**

Francis DUBRAC
Président

Page 1

RCS - N° TVA FR 53672019247 - I.N.S.E.E. 343 93 066 0030 P- Code A.P.E. 4211Z - SAS au Capital de 120 000,00 € - SIRET 672 019 247 00077

Pénalités : En application de l'article 3 de la loi du 31 décembre 1992 relative aux délais de paiement entre les entreprises : des pénalités seront appliquées sur les sommes dues dès que leur règlement interviendra après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités seront calculées par application d'un taux égal à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de paiement prévue.

Le retard de paiement entrainera de plein droit des frais de recouvrement au titre de l'indemnité forfaitaire de 40€ selon le décret n°2012-1115 du 02 Octobre 2012

Travaux de réfection de trottoirs-Rue de Monsieur- entre Rue des Glaises et Gambetta-Côté PAIR

Code	Désignation	Unité	Qté	P.U.	Total
	Travaux de Terrassement et de Revêtement				
3.2	Démolition de trottoirs ou chaussée _Exécution mécanique des déblais prof 0,15 m: enlèvement d'enrobés, chargement, transport et déchargement, droit de décharge éventuel	M2	581,000	7,50 €	4 357,50
3.14.B	Réglage et compactage du fond de forme_B - Compactage exécuté manuellement	M2	581,000	1,10 €	639,10
3.12	Déblais > 150 m3 exécutés mécaniquement & évacués aux décharges en terrain, pour un volume supérieur à 150 m3, le chargement& transport & le déchargement, toutes fournitures & main d'œuvre.	T	174,000	17,50 €	3 045,00
4.2	Grave-silico calcaire 0/20 _La fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de granulats silico-calcaire 0/20, le réglage, le compactage méthodique, toutes fournitures et main-d'œuvre.	T	290,000	41,50 €	12 035,00
5.19	Remise à niveau de tampons sur trottoirs < 60*60 _Dépose tampon de regard de visite de sect° = ou < à 60 cm * 60 cm, démolit° du revêtement, rehausses éventuelles, repose à la côte, calage,	U	20,000	75,00 €	1 500,00
4.21	Bordures T2 _Fournit. à pied d'œuvre et pose de bordures béton, type T2 de classe 100, sur semelle béton & solin, ensemble à raison de 33 L de béton au mètre, dosé à 350 kg de ciment	ML	363,000	19,50 €	7 078,50
4.24	Bordures P1 de classe 100 _Fournit. à pied d'œuvre & pose,sur semelle en béton & solin, l'ensemble à raison de 33L de béton au m, dosé à 350kg de ciment, l'exécution joints dosé à 500kg de ciment	ML	51,000	15,38 €	784,38
4.41.B	B - Qté s supérieures à 50T & inférieures ou égales à 150T _Fourniture & la mise en œuvre de béton bitumineux 0/10 rouge, coloré par pigment dans la masse sur une épaisseur de 0.05 m après compactage	T	72,000	179,78 €	12 943,80
4.49	Plus value aux prix N° 4.39 à 4.48 pour mise en œuvre manuelle d'enrobés	T	72,000	20,00 €	1 440,00
4.8	Dallage en béton _Mise en œuvre de béton, sur 0,15 m d'épais. moy. incorporat° de fibres de polypropylène, adjonction d'un entraîneur d'air (0,04 % du poids de ciment)	M3	23,000	150,50 €	3 461,50
7.2.C	C - Mise à disposition de 4 ouvriers qualifiés pour une journée de 8 h de travail les jours ouvrés.	J	2,000	1 280,00 €	2 560,00

Total H.T. Brut

49 844,78



DUBRAC TP

- Agence Grand Paris Sud
- 3, boulevard Arago
- 91320 WISSOUS
- Tél. : 01 69 10 19 89
- Fax : 01 69 10 88 10

Ville de Brunoy
Place de la Mairie
91800 BRUNOY

WISSOUS le 24/02/2026

Chantier N° S23701
Client N° : CS1841
Conducteur : HANA BENMAA

DEVIS N°20260578

(Selon détail ci-joint)

**Travaux de réfection de trottoirs-Rue de Monsieur- entre Rue des Glaises et Gambetta-Côté IMPAIR
(Brunoy)**

TOTAL BORDEREAU HT	45 846,93 €
TOTAL HORS BORDEREAU HT	0,00 €
TOTAL HT	45 846,93 €
T.V.A. 20,00 %	9 169,39 €
TOTAL TTC	55 016,32 €

**Cette offre est valable 30
jours**

Francis DUBRAC
Président

Page 1

RCS - N° TVA FR 53672019247 - I.N.S.E.E. 343 93 066 0030 P- Code A.P.E. 4211Z - SAS au Capital de 120 000,00 € - SIRET 672 019 247 00077

Pénalités : En application de l'article 3 de la loi du 31 décembre 1992 relative aux délais de paiement entre les entreprises : des pénalités seront appliquées sur les sommes dues dès que leur règlement interviendra après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités seront calculées par application d'un taux égal à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de paiement prévue.

Le retard de paiement entrainera de plein droit des frais de recouvrement au titre de l'indemnité forfaitaire de 40€ selon le décret n°2012-1115 du 02 Octobre 2012

Travaux de réfection de trottoirs-Rue de Monsieur- entre Rue des Glaises et Gambetta-Côté IMPAIR(Brunoy)

Code	Désignation	Unité	Qté	P.U.	Total
	Travaux de Terrassement et de Revêtement				
3.2	Démolition de trottoirs ou chaussée_ Exécution mécanique des déblais prof 0,15 m: enlèvement d'enrobés, chargement, transport et déchargement, droit de décharge éventuel	M2	615,000	7,50 €	4 612,50
3.14.B	Réglage et compactage du fond de forme_B - Compactage exécuté manuellement	M2	615,000	1,10 €	676,50
3.12	Déblais > 150 m3 exécutés mécaniquement & évacués aux décharges en terrain, pour un volume supérieur à 150 m3, le chargement& transport & le déchargement, toutes fournitures & main d'œuvre.	T	184,000	17,50 €	3 220,00
4.2	Grave-silico calcaire 0/20_ La fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de granulats silico-calcaire 0/20, le réglage, le compactage méthodique, toutes fournitures et main-d'œuvre.	T	308,000	41,50 €	12 782,00
5.19	Remise à niveau de tampons sur trottoirs < 60*60_ Dépose tampon de regard de visite de sect° = ou < à 60 cm * 60 cm, démolit° du revêtement, rehausses éventuelles, repose à la côte, calage,	U	20,000	75,00 €	1 500,00
4.21	Bordures T2_ Fournit. à pied d'œuvre et pose de bordures béton, type T2 de classe 100, sur semelle béton & solin, ensemble à raison de 33 L de béton au mètre, dosé à 350 kg de ciment	ML	373,000	19,50 €	7 273,50
4.39.B	B - Qté s > à 50T & < ou égales à 150T_ Fourniture & la mise en œuvre de béton bitumineux 0/06 porphyre noir sur épais. de 0.04 m après compactage, YC toutes fournitures & main d'œuvre.	T	85,000	135,56 €	11 522,43
4.49	Plus value aux prix N° 4.39 à 4.48 pour mise en œuvre manuelle d'enrobés	T	85,000	20,00 €	1 700,00
7.2.C	C - Mise à disposition de 4 ouvriers qualifiés pour une journée de 8 h de travail les jours ouvrés.	J	2,000	1 280,00 €	2 560,00

Total H.T. Brut

45 846,93